



# Cartula Impiegu lucale

Charte pour l'emploi local en Corse in Corsica

## Dossier de presse

Contact presse : Anne Martinetti-Squarcini  
06 07 05 94 90 – 04 95 51 64 27  
[anne.martinetti-squarcini@ct-corse.fr](mailto:anne.martinetti-squarcini@ct-corse.fr)

## Eléments de contexte

- En 2015, la Corse a connu la plus forte augmentation du chômage depuis 2011 (22 000 chômeurs) - 11% de la population active est concernée ;
- Malgré l'augmentation du PIB, les revenus sont les plus faibles comparés aux régions françaises ;
- 60 000 personnes, soit 19% de la population insulaire, vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 970 euros par mois ;
- En trois ans le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 10% ;
- Les jeunes, les anciens, les femmes, les personnes les moins qualifiées sont les groupes les plus touchés par la pauvreté et la précarité.

Si de tels indicateurs appellent un traitement du problème au fond, (développement économique et social - action déterminée en faveur de l'éducation et de la formation), il est nécessaire d'y apporter des réponses en urgence.

En ouverture de la réunion du 29 mars 2016, date de lancement de la consultation, Jean-Guy Talamoni rappelait :

*« Aujourd'hui, l'Assemblée de Corse n'a pas toutes les compétences pour lutter contre le chômage. Elle ne doit pas pour autant regarder s'accroître la précarité avec fatalisme et s'exonérer de ses responsabilités [...] les élus de la Corse ont adopté une motion approuvant notamment le principe d'un transfert à la Collectivité Territoriale de Corse des compétences relatives au service public de l'emploi en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emploi et ressources afférentes ».*

La concertation avec les socio-professionnels, les syndicats, l'Université s'est poursuivie durant un an. Le Président de l'Assemblée de Corse a facilité les rencontres et les échanges afin de permettre aux différents partenaires de co-construire une solution en réponse aux réalités locales.

## A cartula per l'impiegu locale

Ce travail s'est fondé notamment sur des exemples existants :

**La Réunion** : une « charte pour l'emploi local » y a été signée par le Préfet, Pôle Emploi et neuf entreprises.

**La Polynésie** : les lois de pays permettent l'adoption de mesures fondées sur la résidence, à compétences égales.

**La Nouvelle-Calédonie** : priorité y est donnée à l'embauche des citoyens et, en cas de carence, il est possible de recruter des personnes qui y résident :

- Depuis moins de 3 ans si le secteur concerné est considéré comme connaissant d'extrêmes difficultés
- Depuis 3 à 5 ans en cas de difficultés importantes
- Depuis 5 à 10 ans en cas de difficultés

**La Guadeloupe** : un protocole entre l'Etat et les collectivités prévoit la signature d'une charte de l'embauche locale.

**Paris** : la ville et le groupe Casino ont signé une charte de développement de l'emploi local visant à faciliter l'accès à l'emploi des parisiens.

Le dispositif issu des travaux doit permettre d'inciter le recrutement local, à compétences suffisantes, diminuant ainsi le taux de chômage des Corses et réduisant les phénomènes de précarité croissants dans l'île.

Cette charte se veut être un outil au service du développement économique, valorisant les talents de la Corse, en favorisant les recrutements locaux. Les opportunités d'emploi, les offres de formation et les potentialités de développement économique qui existent, doivent en effet bénéficier prioritairement à ceux qui possèdent leurs centres d'intérêts moraux et matériels en Corse.

Elle a vocation à être déclinée dans tous les secteurs et avec tous les acteurs du développement économique et de la formation qui agissent pour l'emploi : les organisations syndicales, patronales et salariales, les chambres consulaires, les organisations professionnelles, les collectivités locales, les entreprises, les organismes de formation, l'Université, les associations, etc.

Tous les signataires de la charte s'engagent en faveur de la mise en pratique d'un certain nombre de principes horizontaux tels que la promotion de la langue corse ou l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les signataires manifestent ainsi leur volonté de travailler ensemble pour contribuer au développement économique et social de la Corse.

## Les signataires du 24 mai 2017

Ce 24 mai 2017, la charte pour l'emploi local est signée par des acteurs importants de la formation et de l'emploi. A terme, l'enjeu est d'impliquer les acteurs privés et les collectivités.

- Chambre régionale d'agriculture
- Chambre d'agriculture de la Haute-Corse
- Chambre de commerce et d'industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud
- Chambre de commerce et d'industrie de Bastia et de la Haute-Corse
- Chambre régionale commerce et d'industrie
- Chambre régionale des métiers et de l'artisanat
- Chambre des métiers et de l'artisanat de Corse-du-Sud
- Chambre des métiers et de l'artisanat de Haute-Corse
- STC
- Fédération Régionale Corse des Guides Interprètes (FRCGI)
- Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière (UMIH)
- Cercle des Maisons corses
- Union des Entreprises de Proximité de Haute-Corse et de Corse-du-Sud (U2P – ex UPA)
- Union Régionale CFDT
- Syndicats étudiants